



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE CONCLUT UN ACCORD DE SIÈGE AVEC L'IRLANDE

LA HAYE, LE 8 MARS 2019

Le mardi 5 mars 2019, le Procureur général de la République d'Irlande, M. Seamus Woulfe SC, et le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage (« PCA »), M. Hugo Siblesz, ont signé un Accord de siège au *Dublin Dispute Resolution Centre* (« DDRC »), qui facilitera les procédures conduites sous les auspices de la CPA en Irlande. Par la même occasion, un Mémoire d'entente entre le Gouvernement d'Irlande et le DDRC a été signé par M. James Kingston, Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères et du commerce, et M. Colm Ó hOisín SC, membre du conseil du DDRC. Le DDRC est une entité privée et une initiative du Conseil du Barreau qui facilite l'arbitrage et d'autres modes alternatifs de règlement des différends. Les locaux du DDRC seront le principal lieu d'audience mis à la disposition de la CPA.

Le Vice-premier ministre (Tánaiste) et Ministre des Affaires étrangères et du commerce, Simon Coveney T.D., s'est félicité de la signature de l'Accord de siège :

« L'Irlande offre d'immenses possibilités en tant que centre d'arbitrage international. Notre système juridique est hautement respecté à l'échelle internationale. À la suite du Brexit, nous serons l'unique pays de common law anglophone de l'Union européenne. Nous bénéficions également d'une situation géographique et de liaisons de transport rendant l'Irlande très accessible depuis l'Europe, l'Amérique du Nord et d'autres continents. »

« Le Gouvernement est ravi d'établir un partenariat avec le *Dublin Dispute Resolution Centre* dans le cadre de cette initiative. Le DDRC offre des installations de haute qualité pour le règlement des différends et constituera un cadre idéal pour les arbitrages administrés par la CPA. »

La signature de l'Accord et du Mémoire d'entente a été suivie d'un séminaire tenu au DDRC, organisé conjointement par la CPA, le Ministère irlandais des Affaires étrangères et du commerce, le DDRC et l'association irlandaise d'arbitrage, *Arbitration Ireland*, portant sur les possibilités d'accroître le rôle de l'Irlande en matière de règlement des différends internationaux [« *Opportunities for Ireland to increase its role in international dispute settlement* »]. Lors du séminaire, le Secrétaire général Siblesz a prononcé un discours sur les 120 ans de la CPA : prévisions, idéaux, réforme et évolution [« *The PCA at 120: Expectations, Ideals, Reform and Evolution* »]. Le Procureur général Woulfe a fait une intervention sur l'Irlande en tant que centre pour le règlement des différends post-Brexit [« *Ireland as a venue for dispute resolution post-Brexit* »]. En outre, lors du séminaire, M. Ó hOisín et la Conseillère juridique senior et Représentante de la CPA à Singapour, Fedelma C. Smith, ont échangé au sujet des avantages que revêt l'Irlande en tant que lieu d'arbitrage, les conséquences du Brexit et les enseignements tirés de l'expérience à Singapour pour l'Irlande.

Depuis les années 1990, la CPA mène une politique visant à conclure des accords de siège avec ses Parties contractantes dans l'objectif de rendre ses services de règlement des différends plus largement accessibles dans le monde entier, et non seulement à son siège au Palais de la Paix, à La Haye. À travers ces accords, le pays d'accueil et la CPA établissent un cadre juridique dans lequel les procédures conduites sous les auspices de la CPA (notamment l'arbitrage, la conciliation, la médiation et les commissions d'enquête pour l'établissement des faits) peuvent être conduites sur le territoire du pays d'accueil sur une base ad hoc dans des conditions similaires à celles qui sont garanties par l'Accord de siège conclu entre la CPA et le Royaume des Pays-Bas. La CPA a notamment conclu des accords de siège avec les pays suivants : l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Chili, la Chine (concernant la RAS de Hong Kong), le Costa Rica, Djibouti, l'Inde, la Malaisie, Maurice, le Portugal, Singapour et le Viet Nam.

**Photographies de la signature de l'Accord de siège entre la Cour permanente d'arbitrage
et l'Irlande et du Mémorandum d'entente entre le Gouvernement d'Irlande
et le *Dublin Dispute Resolution Centre***





* * *

Information générales sur la Cour permanente d'arbitrage

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux de La Haye de 1899. Elle compte actuellement 121 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'organes de l'État, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA administre actuellement 3 différends inter-étatiques, 102 arbitrages entre investisseurs et États et 49 affaires sur le fondement de contrats impliquant un État ou une autre entité publique. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles à l'adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d'arbitrage

Courriel : bureau@pca-cpa.org